

Procès verbal de nomination de la présidence

SASU A.H.M CARS

En formation au capital fixe de 100 Euros

1025 AVENUE JULES GREC

06600 ANTIBES

RCS en cours

Le ~~26-09~~¹⁴⁻⁰⁹-2026 à 14 heures, sont présents au siège de la société, le(s) soussigné(s) :

HOUIMEL ALI né(e) le 28-09-1980 à ANTIBES de nationalité Française, Célibataire, demeurant à 1025 AVENUE JULES GREC 06600 ANTIBES

Représentant la totalité des actions, afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par HOUIMEL ALI, président de cette assemblée, est :

NOMINATION DE LA PRESIDENCE

A.H.

RESOLUTION N°1

Nomination aux fonctions de président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- HOUIMEL ALI né(e) le 28-09-1980 à ANTIBES de nationalité Française demeurant à 1025 AVENUE JULES GREC 06600 ANTIBES

Celui-ci présent, déclare accepter ces fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°2

La rémunération de la présidence sera définie postérieurement à l'immatriculation de la société.

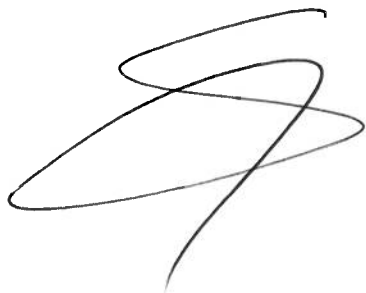
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à ANTIBES le 24/07/2026

Signatures des intervenants :

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long trailing stroke.